

<https://ricochets.cc/Drome-et-Valence-violences-policieres-repressions-pressions-contre-des-gilets.html>



Drôme et Valence : violences policières, répressions & pressions contre des gilets jaunes - APPEL A TEMOIGNAGES

Publication date: mercredi 19 décembre 2018

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Dans la Drôme aussi la répression violente ordonnée par le régime s'abat, les sbires du gouvernement jouent sur la peur et l'intimidation.

La stratégie du gouvernement est claire : accentuer partout la répression et invisibiliser les gilets jaunes.

Le gouvernement aux abois a décrété qu'il fallait que ça se calme, alors il fait tout pour :

- Appels répétés à rentrer dans le rang
- Chiffres de manifestants minimisés
- Multiples entraves aux manifestant.e.s : gardes à vue, retenues, nasses, forcer les gens à enlever leurs gilets, contrôles, fouilles, confiscations arbitraires d'objets, et bien sûr le terrorisme violent des bandes armées policières continue
- Les médias relaient partout la propagande gouvernementale et ses mensonges (notamment sur les chiffres des manifestant.e.s)
- Pressions policières sur des organisateurs/portes paroles locaux pour qu'ils arrêtent leur rôle, voir quittent les gilets jaunes, ce pour tenter de désorganiser.



8 décembre manif pour le climat à Valence, devant la mairie, des policiers matraquent violemment un homme à terre

Appel à témoignages

Vous avez été victime ou témoin direct de violences policières, de répressions abusives et/ou destinées à tenter de casser le moral ou l'organisation du mouvement, de mépris politique ou administratif, etc., merci de témoigner, anonymement ou pas.

Garde à vue, coups, insultes policières, refus de dépôts de plaintes, démantèlement forcé de campement au rond point, confiscation d'objets, perquisitions, pressions et menaces policières...

Venez témoigner sur Ricochets, arrêtons de subir en silence, dénonçons partout les répressions de ce système antidémocratique et illégitime qui tente de se maintenir par la force et l'intimidation. Ne comptons pas sur les médias dominants pour faire son travail.

► **Pour se faire, envoyez un email à Ricochets ou publiez un commentaire sur cet article.**

Merci d'être précis (date, lieu, faits + sentiment personnel ressenti). Nous essaierons de vérifier les faits, mais ce ne sera pas toujours possible.

Nous (certains membres du collectif d'animation de Ricochets) regrouperons ensuite sur un un même article vos témoignages.



Manifestations interdites pour votre sécurité

Exemples de répressions dans la région

- Pressions policières sur un Â« porte parole Â» de Valence (Alex C) + d'autres motifs personnels et internes, du coup il redevient gilet jaune de base
- Garde à vue et pression policière sur un autre Â« porte parole Â» de Valence (Seb), du coup il arrête tout et invite même les gilets à rentrer chez eux !
- Démantèlement par la force des campements de la quasi-totalité des ronds-points sous divers prétextes. Â« Cachez ces manifestant.e.s que le système ne veut pas voir et encore moins prendre en compte Â»
- Fouilles de véhicule, confiscation d'objets même en dehors de toute manifestation
- Gardes à vue sur des prétextes futiles, + perquisition à domicile
- etc.

Voir aussi cet appel au niveau national

AVOCAT RECHERCHE ...LES BLESSES FLASH BALLS URGENT

[Un avocat du barreau de Bordeaux, Romain Foucard](#), cherche à recenser toutes les personnes blessées par des tirs de flashball ou des grenades en tout genre durant le mouvement des gilets jaunes. Il est en lien avec d'autres avocats en France. Si vous êtes concernés ou que vous connaissez des personnes concernées, voici ses coordonnées : 07 62 07 73 56. Il vous expliquera sa démarche. Diffusez largement ce message.

D'autre part, si durant les événements vous vous retrouvez simplement en garde à vue, vous pouvez contacter l'avocat de service à ce moment-là. Par contre, si vous êtes convoqués au tribunal suite à une garde à vue ou que vous passez en comparution immédiate, contactez l'avocat local conseillé par la légal team de votre région.

PS : quand on part sur une action à risque, il faut noter le numéro de l'avocat sur sa peau car en garde à vue on n'a pas accès à son téléphone portable et dans tous les cas il faut refuser la comparution immédiate pour avoir le temps

de préparer sa défense.

Merci à tous pour la diffusion de ce message.